

# **PRÉSIDENT ■ Jean-Pierre Sueur remet son rapport**

En sa qualité de rapporteur de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur a remis, mardi, son rapport concernant le statut juridictionnel du chef de l'État. Le sénateur du Loiret a souligné « l'imprécision manifeste dans l'application de l'article 67 de la Constitution », qui

prévoit l'immunité du président de la République. « Il est discutable que l'on puisse considérer que cette immunité s'applique aux collaborateurs du président, aux membres de son cabinet et aux fonctionnaires de l'Élysée », précise le sénateur PS du Loiret. Jean-Pierre Sueur a, par ailleurs, souhaité « l'adoption rapide de la proposition de loi organique de Robert Badinter et François Patriat relative à l'application de l'article 68 de la Constitution ». Celui-ci prévoit la destitution du chef de l'État en cas « de manquement manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ». Sans l'intervention de ce texte de loi, la réforme de l'article 68 de la Constitution, intervenue en février 2007, restera, encore, lettre morte. ■